



CIQ Durablement Duranne
Maison des associations
Esplanade Dei Bladeiras
La Duranne
13 100 Aix-en-Provence

Madame le maire
Mairie d'Aix-en-Provence
CS 30715
13616 Aix-en-Provence Cedex 01

Aix, le 20 décembre 2014

Objet : Voiries nécessaires sur le quartier de la Duranne

Copie : M. Jean-Marc Perrin Mairie annexe de la Duranne / M. Gérard Bramoullé Semepa / M. Alexandre Gallèse Adjoint à l'urbanisme

Madame le maire,

Lors de la présentation du PAZ de la Duranne en 2012, étaient prévues des voiries permettant de désenclaver la partie Arbois et de relier les deux secteurs de notre quartier. Au cours de différents échanges, vos services nous ont confirmé ces réalisations mais cela fait maintenant plus de 2 ans et à ce jour aucune de ces réalisations n'est aboutie, ni même commencée.

Pourtant, le commissaire enquêteur dans ses conclusions de l'enquête publique sur le PAZ de la Duranne avait relayé le souhait des habitants en demandant à ce que ces voiries soient faites bien entendu préalablement aux constructions à venir : "Avant de conclure, le commissaire enquêteur exprime un préalable à l'urbanisation de la Duranne : c'est celui de la desserte et des circulations internes" cf. page 33 de l'avis.

Par ailleurs, une commission de sécurité que vous aviez sollicitée en 2010/2011 auprès de la Préfecture avait conclu à la nécessité de ne pas laisser ce secteur enclavé pour assurer la sécurité des 2 000/3 000 habitants et des plus de 5 000 salariés....

Or au lieu de réaliser ces infrastructures indispensables, de nouvelles constructions ont commencé pour plus de 500 logements sur le secteur du petit Arbois sans que son désenclavement ne soit assuré avec les problèmes que cela va rajouter. De même sur la partie Vallat avec des constructions de 300 logements supplémentaires et des habitants qui ne pourront accéder facilement à l'école, à l'espace polyvalent et autres équipements publics à venir.

Il en va de la sécurité des habitants, de leur confort de vie (bouchons, kilomètres à réaliser en supplément...) et du respect de la parole publique d'autant que la délibération du conseil municipal du 19/11/2012 prévoyait ces infrastructures pour 2013/2014 : « De même les infrastructures viaires indispensables telles que la voie de crête raccordée sur le giratoire de la Gremeuse et la liaison est-ouest des deux parties de la Duranne font partie des priorités de réalisation et sont prévues dès les premières années (2013-2014) » cf. délibération 2012-1303.

Nous savons pouvoir compter sur votre implication afin de respecter les engagements pris, et vous prions d'agréer, Madame le maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Bureau du CIQ Durablement Duranne